

COMITÉ STRATÉGIQUE NATIONAL

TABLEAU DE BORD

(COMPTE-RENDU)

7 avril 2015 - ANAP

ENTITE	REFERENT
ANESM	Aline METAIS
ATIH	Max BENSADON
CNAM	Jean-François ROUGET
CNSA	Hervé LEOST
DGCS	Virginie MAGNANT
SGMAS	Virginie HOAREAU
DREES	Gilles HERBILLON
	Delphine ROY
ADF	Pierre HARDY
APF	Xavier THIEBAUT
FEGAPEI	Alexis ROGER
FEHAP	Adeline LEBERCHE
FHF	Anabelle MALNOU
GEPSO	Aline PETITPAS
SYNERPA	Eric FREGONA
UGECAM	Audrey BOURDILA
	Nadine PEREZ
UNIOPSS	Thierry COUVERT LEROY
ARS Bourgogne	Jocelyne BARATIN
ARS Centre	Eric VAN WASSENHOVE
ARS Limousin	Christine AUDOUIN
ARS Nord Pas de Calais	Rémi CHETOUI
ARS Pays de Loire - La Mars	Marine LEBREQUIER
ARS Rhône-Alpes	Anne ROBIN
ANAP	LUSSIER Marie-Dominique
	LOKOLA Thérèse
	PICHEREAU Pauline
	PROULT Elise
	PRUVOT Axelle
	SASSARD Pauline

- ❖ **Ouverture, DGCS et ANAP**
- ❖ **Modalités et calendrier de la généralisation , ANAP**
- ❖ **Evolutions du TDB, ANAP**

OUVERTURE

**Christian ANASTASY,
Directeur Général,
ANAP**

- ❖ Dans le secteur sanitaire, il a fallu 20 ans pour s'approprier la culture du partage de l'information, des indicateurs, de l'amélioration de l'utilisation des ressources. Dans le secteur médico-social, nous avons déjà réalisé en 5 ans une avancée importante et il convient de maintenir un rythme qui permet l'appropriation par tous.
- ❖ Le pilotage du TDB répond à une gouvernance démocratique avec un comité politique et un comité technique.
 - Le comité stratégique national est une instance transverse qui permet de partager des éléments d'appréciation et prendre des décisions avec les fédérations du secteur, les administrations centrales, l'ADF et les ARS.
 - Les comités techniques permettent de mettre en œuvre le déploiement opérationnel du TDB.
- ❖ Le comité stratégique d'aujourd'hui lance la généralisation du tableau de bord, l'objectif est de faire entrer 5 000 nouveaux ESMS par an sur une période de 3 ans.
- ❖ La publication des restitutions issues du TDB requiert du temps, de procéder par étapes, d'être prudent afin de publier des résultats du TDB au bon moment avec une méthodologie adaptée, et ce, afin de créer la confiance des acteurs.

Virginie MAGNANT,
Cheffe du Service
des politiques d'appui,
Adjointe à la Directrice générale
de la cohésion sociale,
DGCS

- ❖ Le COSTRAT d'aujourd'hui est important car il marque le démarrage des travaux de généralisation du TDB.
- ❖ La Campagne 2014 a contribué à préparer cette généralisation. Le transfert de l'hébergement de la plateforme TDB à l'ATIH a permis une consolidation technique de l'outil, afin notamment de préparer la gestion des données d'un nombre important d'ESMS. Ce changement d'échelle quantitative a induit des modifications du calendrier de la campagne 2015 pour permettre le développement de la plateforme TDB, avec notamment une collecte des données par les ESMS et OG en novembre 2015.
- ❖ 5 nouvelles ARS, ainsi que les Conseils départementaux (CD) volontaires, rejoignent la campagne TDB en 2015, portant à 15 le nombre d'ARS entrées dans la démarche TDB.
- ❖ Le déploiement du TDB s'accompagne d'une amélioration des fonctionnalités de l'outil, co-construite avec les acteurs de terrain en comités techniques, et d'une évolution du format des sessions de transfert de compétence. Les sessions sont désormais organisées sur une journée rassemblant 100 structures.

- ❖ La Campagne 2015 va donner lieu à la première exploitation nationale du TDB. Cette exploitation sera rendue possible par un nombre d'ESMS suffisant. Un travail va pouvoir être mené autour de l'utilisation des indicateurs et le croisement de données. Il s'agira de co-construire la doctrine d'emploi et d'analyse des indicateurs pour fin 2015.
- ❖ Le déploiement du TDB s'inscrit au cœur de l'actualité des ESMS. La circulaire DGCS du 25 juillet 2013 relative à la contractualisation et la mise en œuvre du CPOM invite les ATC à s'appuyer sur les outils existants, et notamment le TDB, et à ne pas réinventer d'indicateurs. Cette préconisation est particulièrement d'actualité au regard des travaux menés sur la contractualisation. Les réformes tarifaires en cours visent ainsi à identifier un bloc d'indicateurs pertinents.
- ❖ Les travaux menés sur E-CARS par le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales visent à doter les ARS d'un outil support à la contractualisation. Il s'agit plus généralement de simplifier la collecte de données et de permettre aux ARS de consacrer davantage de temps au dialogue de gestion.

MODALITÉS ET CALENDRIER DE LA GÉNÉRALISATION DU TABLEAU DE BORD

Modalités de généralisation du Tableau de bord

- **2009-2010 : co-construction du TDB**
- **2011 & 2013 : 2 expérimentations → 5 ARS → 800 utilisateurs**
- **2014 : une préparation de la généralisation**
 - ❖ Un transfert de l'hébergement de la plateforme Tableau de bord à l'ATIH
 - ❖ Une 3ème campagne de recueil de données organisée par l'ANAP avec :
 - + de 3 000 utilisateurs
 - 10 ARS
 - ✓ Alsace
 - ✓ Bretagne
 - ✓ Bourgogne
 - ✓ Franche-Comté
 - ✓ Limousin
 - ✓ Lorraine
 - ✓ Océan Indien
 - ✓ Pays de la Loire
 - ✓ Provence Alpes Côte d'Azur
 - ✓ Rhône Alpes
 - 20 CG associés
- **2015 : le lancement de la généralisation du Tableau de bord par la DGCS**

- **2015 – 2017 : Généralisation du TDB sur 3 ans → cible de 22 000 ESMS financés ou cofinancés par l'Assurance maladie**
- **Pendant la phase de généralisation : entrée chaque année dans le Tableau de bord de :**
 - ✓ 5 nouvelles ARS (sous réserve du projet de réforme territoriale)
 - ✓ 5 000 nouveaux ESMS
- **5 nouvelles ARS de la campagne 2015 :**
 - ✓ Aquitaine
 - ✓ Centre
 - ✓ Guadeloupe
 - ✓ Ile de France
 - ✓ Nord Pas de Calais

- **Un comité stratégique national**

- ✓ Dates de réunion : en début et en fin de campagne
- ✓ Missions : valider les objectifs, le déroulement de la campagne et les modifications/ évolutions proposées
- ✓ Composition:
 - Organisations : APF, CROIX ROUGE FRANCAISE, FEGAPEI, FEHAP, FHF, FNMF, GEPSO, UGECAM, SYNERPA, UNA, UNAPEI, UNCCAS, UNIOPSS.
 - Institutionnels : ADF, ANAP, ANESM, ARS, ATIH, CNAMTS, CNSA, DGCS, DREES, DSS, SG.

- **Un comité opérationnel dit comité technique**

- ✓ Dates de réunion : à l'issue de chaque campagne
- ✓ Missions : analyser les demandes d'évolutions , leur faisabilité
- ✓ Composition :
 - Des professionnels de terrain
 - Institutionnels : ANAP, ANESM, ARS, ATIH, CD, CNAMTS, CNSA, DGCS, DREES, DSS, SG.

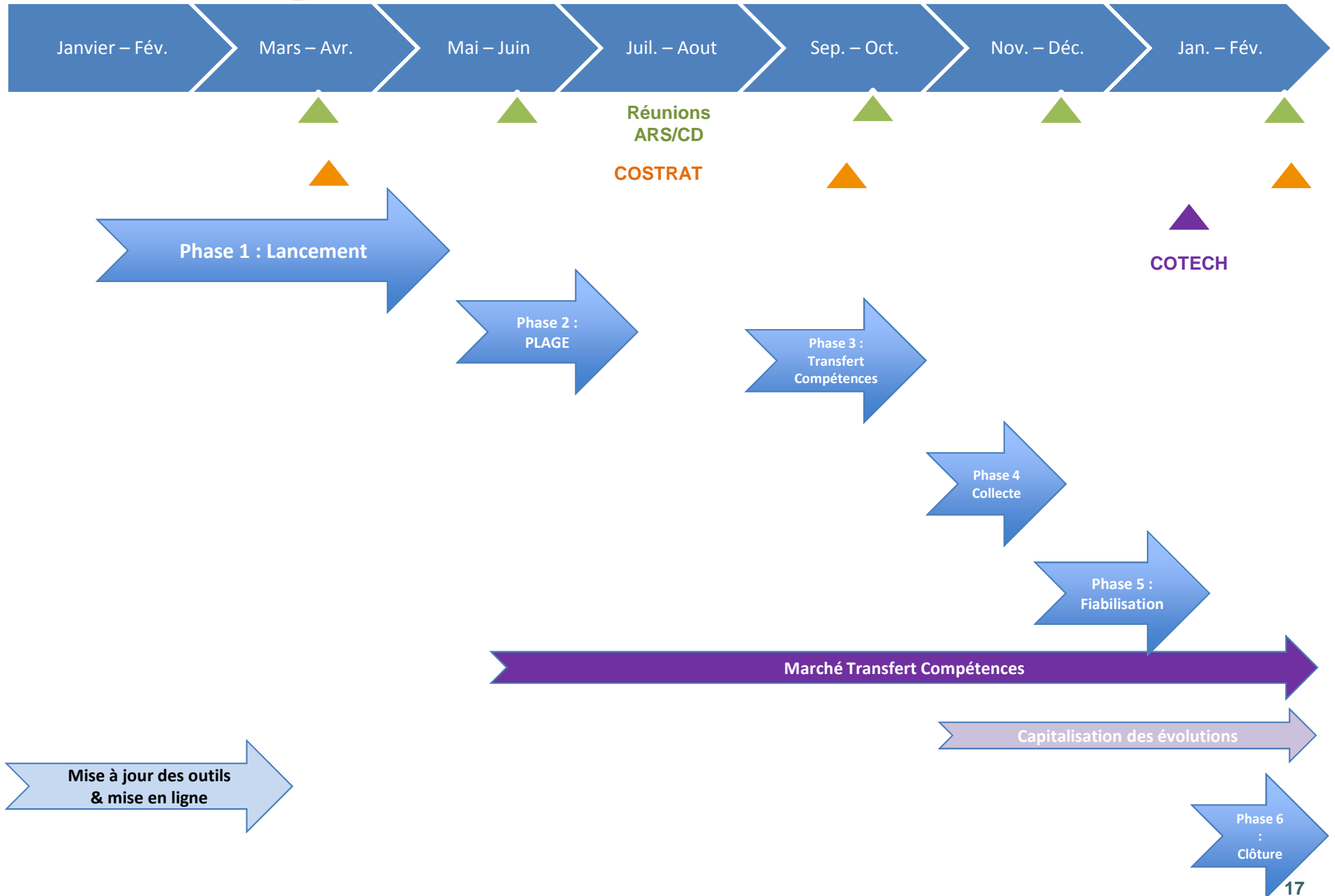
- **Des séminaires ARS/CD**

- ✓ Dates de réunion : 5 fois pendant le temps de la campagne
- ✓ Missions : appuyer les ARS et CD dans le pilotage local de la campagne TDB
- ✓ Composition : ARS & CD participant à la campagne TDB, administrations centrales

Calendrier de la campagne 2015

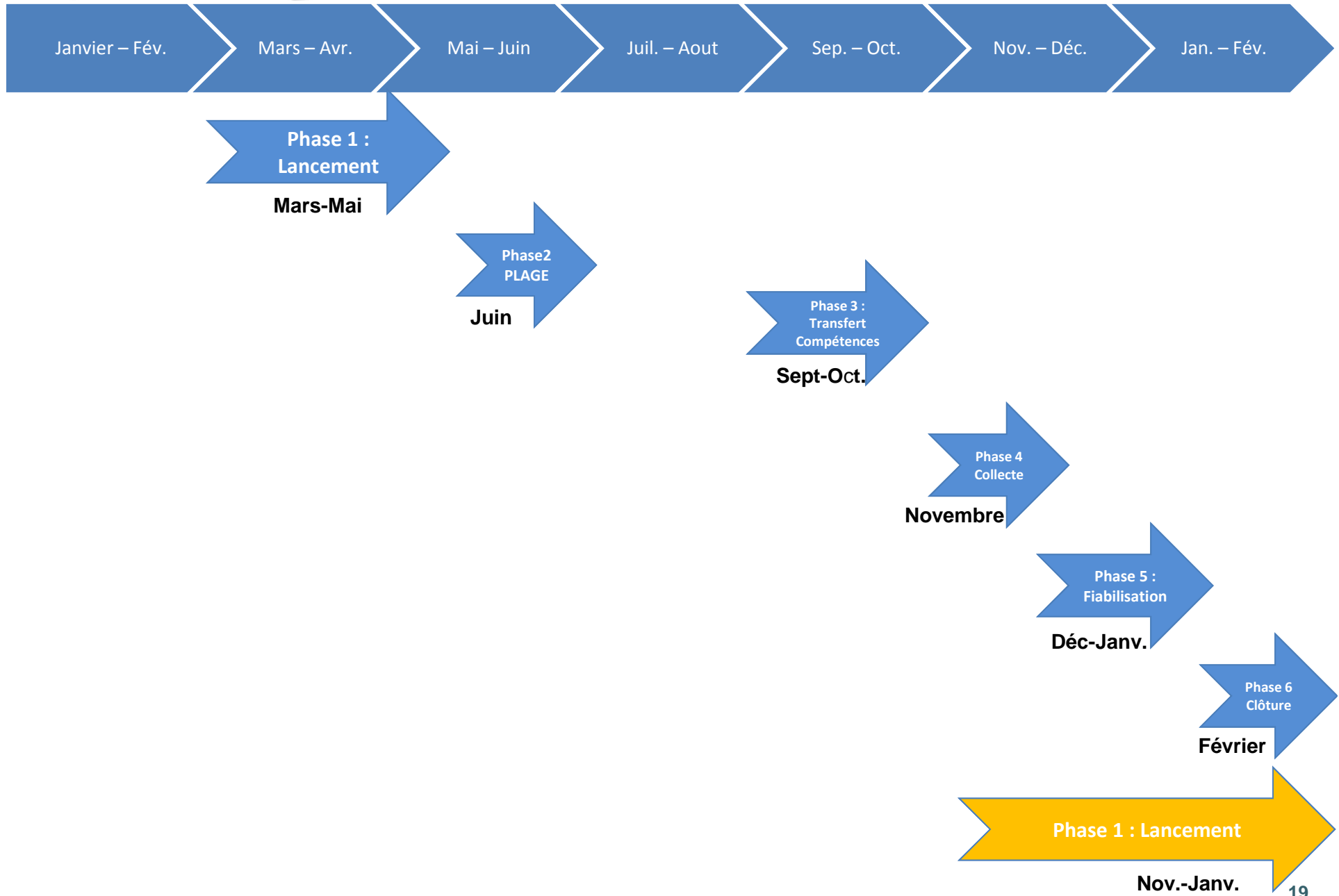
Un décalage exceptionnel du calendrier de la campagne en 2015

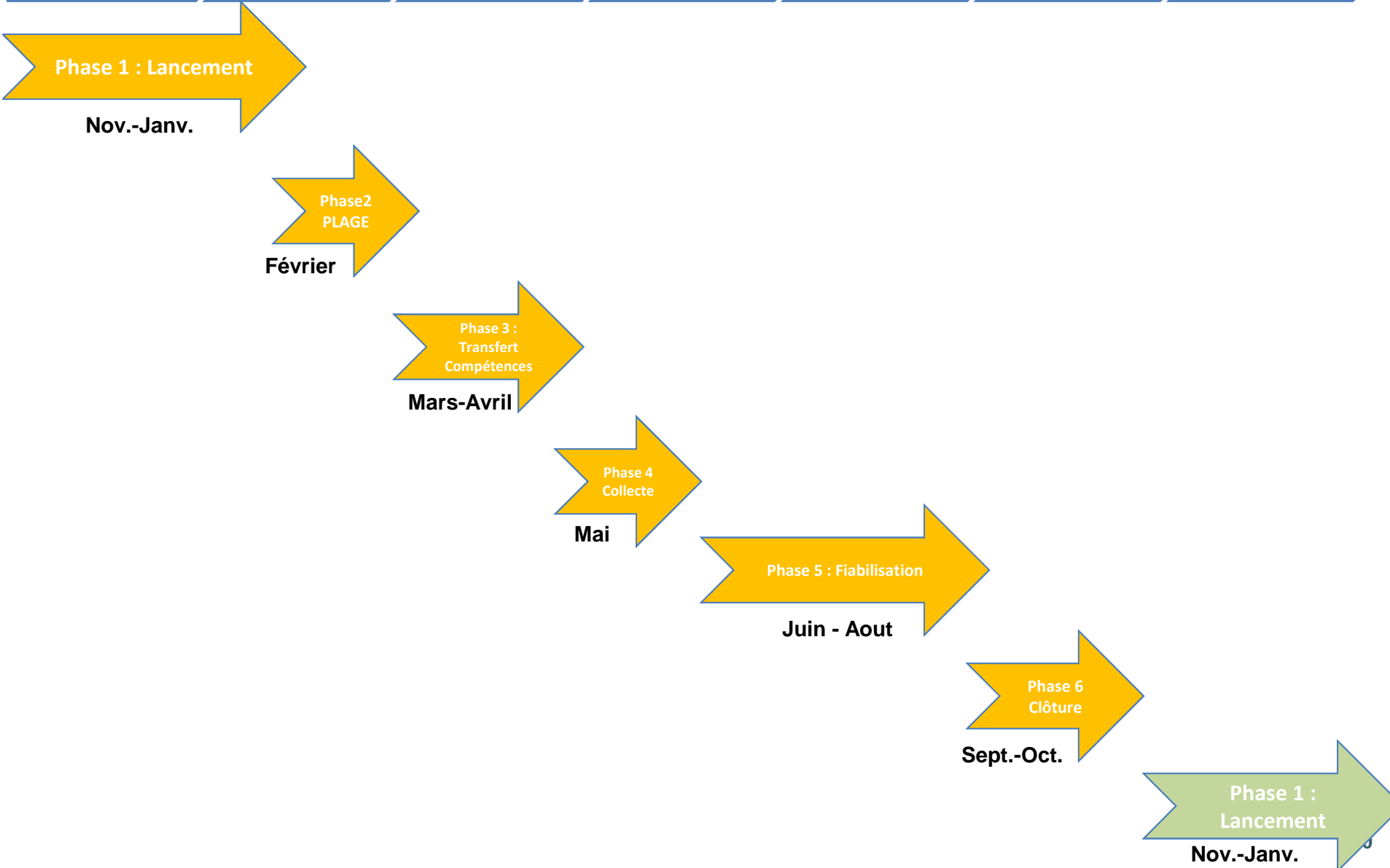
- ❖ Réécriture de la plateforme au cours du 1^{er} semestre → TDB opérationnel pour l'automne 2015
- ❖ Calendrier envisagé :
 - Information des ESMS et OG : 1^{er} semestre 2015
 - Formation des nouveaux ESMS et OG : septembre/octobre 2015
 - Collecte des données : novembre 2015

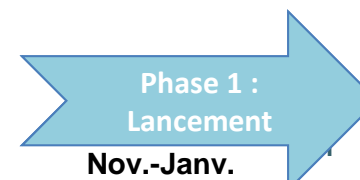
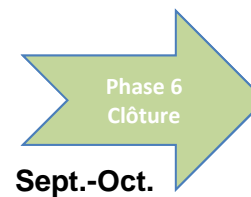
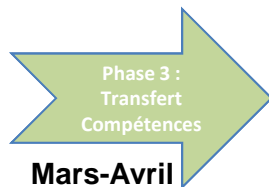
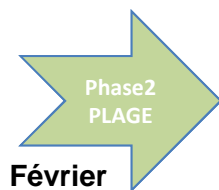
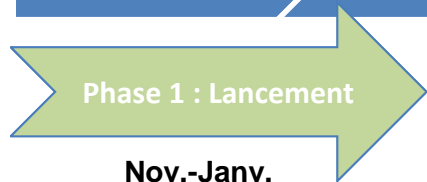


Calendrier

des campagnes suivantes







Calendrier type d'une campagne à partir de la campagne 2016

- ❖ Novembre/Décembre : Lancement de la campagne N+1
- ❖ Janvier/Février : Inscription PLAGE
- ❖ Mars/Avril : Transfert de compétences
- ❖ Mai : Collecte
- ❖ Juin/Juillet/Aout : Fiabilisation et préparation Restitutions
- ❖ Septembre/Octobre : Clôture régionale

Périmètre du TDB

- ❖ La généralisation du TDB se fera à isopérimètre. Seules les 20 catégories d'ESMS présentes actuellement dans le TDB sont concernées par la généralisation du TDB.
- ❖ A l'issue de la généralisation du TDB, la DGCS souhaite intégrer dans le TDB l'ensemble des ESMS du secteur social. Il sera proposé aux Conseils Départementaux qui le souhaitent d'élargir le TDB aux structures sociales. Les opérateurs en charge du déploiement du TDB seront différents de l'ANAP. En effet, les structures sociales ne relèvent pas de la compétence de l'ANAP et de l'ATIH. Le TDB élargi permettra de disposer d'un outil de collecte, de synthèse et de benchmark commun à ces ESMS.

Question relative au volontariat des ESMS : Un ESMS qui ne rentre pas dans la démarche TDB pendant la phase de généralisation devra-t-il obligatoirement rentrer fin 2017 (à l'issue de la généralisation)?

- ❖ Le dispositif d'accompagnement au changement sera important pendant les 3 années de la généralisation. L'ANAP va organiser des sessions de transfert de compétence en direction des ESMS/OG et ARS/CD. Le format de ces sessions est d'une journée de 100 personnes. Elles visent à permettre aux gestionnaires de collecter les données et d'analyser leurs indicateurs.
- ❖ Les ESMS et OG seront invités par leur ARS à participer à ces sessions. Seuls les « nouveaux » ESMS/OG pourront en bénéficier, soit 19 000 structures. 3000 ESMS ont déjà été formés pendant la campagne 2014.
 - Les fédérations demandent la mise en place d'une information/mobilisation spécifique en direction des anciens utilisateurs du TDB.
- ❖ Au delà des 3 ans, l'ANAP n'organisera plus de sessions de transfert de compétences. Les ESMS n'ayant pas bénéficié de cet accompagnement devront s'orienter vers leur ARS.
- ❖ Il appartient à chaque ARS de définir la montée en charge des ESMS dans le TDB sur les 3 années de la généralisation

Question relative à la communication sur le déploiement du TDB: Une communication sera-t-elle réalisée au niveau national pour expliquer la démarche ou la communication relève-t-elle des ARS?

- ❖ Le COSTRAT est le lieu de communication sur le TDB auprès des fédérations. Les fédérations ont vocation à relayer l'information auprès de leurs adhérents.
- ❖ Les DGARS ont été informés au cours d'un séminaire national des DGARS. Il appartient aux ARS de communiquer sur le déploiement du TDB.
- ❖ La CNSA et l'ANAP communiquent sur leurs sites internet respectifs.
- ❖ Un communiqué de presse pourra être réalisé à l'issue de ce COSTRAT.
- ❖ L'ANAP pourra également organiser un séminaire à l'occasion de la mise à disposition de la nouvelle plateforme TDB pour présenter l'outil.

Question relative au maintien des IMSE : Dans certaines ARS, les ESMS ont été dispensés de remplir leurs IMSE dès lors qu'ils entraînent dans la démarche TDB. Quid du risque de contentieux tarifaire?

- ❖ Certaines fédérations indiquent à leurs adhérents que les IMSE restent obligatoires juridiquement.
- ❖ La DGCS travaille à donner une valeur juridique au renseignement du TDB, afin de substituer aux IMSE le renseignement du TDB.
 - ✓ Un décret est en cours.
 - ✓ Le constat d'IMSE non utilisés et non exploités est partagé par tous les acteurs.
 - ✓ La DGCS souhaite répondre aux nombreuses demandes des ESMS de simplification et à leur manque de temps.
 - ✓ La DGCS souhaite éviter un double remplissage d'indicateurs très lourd et chronophage pour les ESMS, qui serait contre-productif.
 - ✓ L'effort de remplissage su TDB doit être récompensé
- ❖ L'ADF précise qu'il convient de dissocier les IMSE et les indicateurs du TDB qui n'ont pas le même objet et qui ne sont pas substituables.
 - ✓ Les IMSE sont des indicateurs d'allocation budgétaire.
 - Ils sont les seuls à détenir une valeur juridique.
 - Le tarificateur a besoin d'indicateurs pour l'allocation budgétaire.
 - ✓ Les indicateurs ANAP sont des indicateurs de contractualisation.

Question relative au maintien des IMSE : Dans certaines ARS, les ESMS ont été dispensés de remplir leurs IMSE dès lors qu'ils entrent dans la démarche TDB. Quid du risque de contentieux tarifaire? (suite)

- ❖ Les Fédérations indiquent que:
 - ✓ Les IMSE sont entrés en désuétude. Ils ne sont pas actualisés, ainsi que le démontre le fichier de base des conventions collectives qui n'est pas mis à jour concernant l'ancienneté.
 - ✓ La charge administrative qui pèse sur les ESMS est en croissance permanente, il convient de la diminuer.
 - ✓ Les fédérations souhaitent une simplification.
 - ✓ La FEHAP précise qu'elle est favorable à un décret de substitution dans l'attente de nouveaux IMSE.
 - ✓ La DREES rappelle que les enquêtes statistiques quadriennales qu'elle mène reposent sur la sollicitation des mêmes personnels administratifs au sein des ESMS.

- ❖ L'ANAP précise que la pragmatisme s'impose concernant les indicateurs à retenir. Il est important de ne pas multiplier les indicateurs et il appartient à l'Etat de trancher.

Question relative à l'échéance de publication du texte sur les IMSE : Pour quand est prévue la sortie du texte sur les IMSE?

- ❖ La DGCS a pour objectif de sortir le texte dès cette année afin d'accompagner la dynamique de généralisation de l'outil. Le texte pourra être actualisé par la suite.

Question relative à l'accompagnement des « anciens » utilisateurs

- ❖ Seules les nouvelles structures entrant dans la démarche TDB pourront bénéficier d'une session de transfert de compétences.
- ❖ Les fédérations interpellent l'ANAP sur la nécessité de communiquer en direction des 3 000 structures entrées dans la campagne en 2014. Il convient de les informer et mobiliser, et de leur présenter les évolutions apportées à l'outil. Des journées d'information pourraient être réalisées.
- ❖ Il appartient aux ARS d'informer les anciens utilisateurs.
- ❖ L'ANAP réalisera un accompagnement particulier des ARS à destination des anciennes structures.

Calendrier de la campagne

- ❖ La DREES souhaite attirer l'attention sur le fait que ses enquêtes quadriennales vont se positionner sur le même calendrier que le TDB fin 2015. Les ARS devront ainsi organiser deux collectes de données en même temps.

EVOLUTIONS DU TABLEAU DE BORD

1. Harmonisation du TDB avec le fichier FINESS

- ❖ Une pré-identification des ESMS et OG avant l'ouverture de la plateforme à partir de FINESS
- ❖ Une implémentation des données de la base FINESS dans la plateforme
 - ✓ Pré-remplissage de la fiche d'identité de l'OG et de l'ESMS
 - ✓ Pré-remplissage des données de caractérisation contenues dans FINESS

2. Evolution de la gestion des comptes utilisateurs

- ❖ Création d'une plateforme de gestion des comptes des utilisateurs par l'ATIH : PLAGÉ
- ❖ Création des comptes utilisateurs
 - ✓ **Principe** : Création automatique des comptes administrateurs ESMS et OG par l'ATIH sur PLAGÉ → *Import des données du fichier Excel « FINESS/PLAGÉ »*
 - ✓ **Exception** : Si l'ARS décide d'ajouter des structures non sélectionnées dans le fichier FINESS, il appartient à l'ARS de créer le compte.
- ❖ Un utilisateur peut se voir accorder deux types de droits :
 - Des droits de saisie → *création automatique*
 - Des droits de lecture → *sur modification de l'administrateur*
- ❖ Dans chaque structure : identification d'un administrateur principal qui a la charge de créer, supprimer, modifier les comptes pour les utilisateurs de sa structure.
- ❖ Dans le cas des OG, l'administrateur principal de l'OG peut créer et modifier les administrateurs des ESMS qui lui sont rattachés.

3. Développement de l'interface organisme gestionnaire

❖ Données de caractérisation

- ✓ Frais de siège
- ✓ Fonctions centralisées au niveau du siège

❖ Remplissage d'indicateurs en subsidiarité des ESMS

- ✓ Indicateur « Répartition des effectifs par fonction »
- ✓ Indicateurs financiers
- ✓ SI

4. Evolution du guide des indicateurs et de la grille Excel (1/3)

❖ Catégories de structures présentes dans le TDB

- ✓ Regroupement des catégories IMPro et IMP dans la catégorie « IME »
→ suppression de la catégorie « IMP »
- ✓ Suppression de la catégorie « Autre »

❖ Prise en compte des spécificités de certaines structures

- ✓ EHPAD rattachés à des EPS : Maintien du remplissage obligatoire des données
 - Création d'un groupe homogène « EHPAD rattachés à un EPS »
- ✓ SESSAD : Modification de 3 indicateurs à renseigner :
 - Taux de réalisation de l'activité
 - Taux d'occupation des lits/places financés
 - Nombre moyen de journées d'absence des personnes accompagnées sur la période
- ✓ SPASAD : Maintien de la catégorie sans modification → point de vigilance

4. Evolution du guide des indicateurs et de la grille Excel (2/3)

❖ Ajout de données de caractérisation

- ✓ Outils loi 2002-2
- ✓ Bâti

❖ Définition d'indicateurs

- ✓ Répartition des effectifs par fonction → ajout de fonctions
- ✓ Taux de prestations externes → « *intervenants médicaux* »
- ✓ Taux d'absentéisme
 - Durée des différentes absences
 - Précision des motifs

❖ Modalités de calcul d'indicateurs

- ✓ Taux d'atteinte des prévisions de recettes
- ✓ Besoin en fonds de roulement

4. Evolution du guide des indicateurs et de la grille Excel (3/3)

❖ Intitulés des indicateurs financiers

- ✓ Taux d'endettement
- ✓ Besoin en fonds de roulement en jours de charges courantes
- ✓ Répartition des recettes par groupe
- ✓ Répartition des dépenses réalisées par groupe
- ✓ Répartition des recettes par section tarifaire
- ✓ Répartition des dépenses par section tarifaire

5. Renforcement de la fiabilisation des données au moment de la collecte

- ❖ Définition des bornes hautes et basses pour chaque donnée et indicateur
- ❖ Repérage des atypies

6. Amélioration du benchmark

- ❖ Différents filtres accessibles à l'ensemble des acteurs
 - ✓ National
 - ✓ Régional
 - ✓ Capacité
- ❖ De nouveaux groupes homogènes
 - ✓ SESSAD
 - ✓ EHPAD rattachés à des EPS
- ❖ Une modification de certains groupes homogènes
 - ✓ EHPAD → référence aux capacités du décret relatif aux ETP de médecin coordonnateur

7. Amélioration du format des restitutions

8. Un import des données disponible pour la campagne 2016

Deux possibilités:

1. Import des données qui ont déjà fait l'objet d'un recueil dans d'autres systèmes d'information
 - ❖ Définition d'un format du fichier à importer
 - ❖ Pour les ESMS/OG : Développements nécessaires pour produire un fichier importable dans TDB-ESMS

2. Saisie dans un classeur Excel avec contrôle des données importées
 - ❖ Pour éviter si besoin une saisie en ligne, l'ESMS aura la possibilité de saisir les données sous format Excel.

Question relative à la mise à jour de FINESS : Le travail d'harmonisation de FINESS concerne t-il également les ESMS relevant de Conseils départementaux ?

❖ OUI

Présentation de la plateforme PLAGE par l'ATIH

- ❖ PLAGE est une plateforme de gestion des comptes d'accès à la plateforme TDB.
- ❖ Les comptes utilisateurs font l'objet d'une gestion hiérarchique.
- ❖ La gestion des comptes utilisateurs sera déléguée aux OG pour qu'ils puissent créer eux-mêmes des identifiants pour chacune de leurs structures.
- ❖ Pour les ESMS déjà inscrits dans la démarche, un dispositif de récupération des identifiants existants dans le cadre de l'ancienne plateforme TDB sera mis en place.
- ❖ L'ATIH veille à ce que le système d'inscription sur PLAGE ne soit pas trop contraignant pour les ESMS et OG. Un travail visant à simplifier la création des comptes et des droits d'accès est actuellement en cours.

Question relative aux indicateurs du TDB : Pourquoi ne pas prendre en compte le taux de présentéisme plutôt que d'absentéisme?

- ❖ Cette évolution pourra être rediscutée ultérieurement dans le cadre des COTECH

Question relative à la création des comptes sur PLAGE : Pourquoi ne pas faire un seul accès OG?

- ❖ L'ADF s'interroge sur la difficulté d'une entrée dans le TDB par établissement. Aujourd'hui, c'est le niveau macro qui intéresse, en allant vers une notion de «pôle». La tendance est aux budgets consolidés, avec des CPOM, et une disparition de la notion d'établissement.
- ❖ Les fédérations précisent qu'il s'agit d'une phase de transition, qui nécessite de la flexibilité.
- ❖ Les comptes administratifs sont toujours établis ESMS par ESMS.

Question relative aux ESMS rattachés à des établissements publics de santé (EPS) : Pourquoi seuls les EHPAD rattachés à des EPS ont un benchmark spécifique ? Les ESMS du secteur PH peuvent également être rattachés à des EPS et rencontrer les mêmes difficultés de renseignement des données financières?

- ❖ Cette difficulté n'a pas fait l'objet de remontées par les ESMS lors de la campagne 2014 et n'a pas été évoquée en comités techniques.
- ❖ La spécificité des ces ESMS pourra être discutée dans le cadre des prochains comités techniques à l'issue de la campagne 2015.

Question relative à l'interopérabilité des SI : Une mutualisation des données remplies au niveau de Import CA sera-t-elle mise en place?

- ❖ La CNSA indique que certaines données et indicateurs sont identiques dans TDB et Import CA/HAPI/indicateurs GDR. Un travail est en cours avec l'ATIH pour mettre en place une interopérabilité entre ces outils, c'est-à-dire une saisie unique de la donnée. Cette interopérabilité sera possible à moyen terme.
- ❖ Parallèlement, les ESMS ont formulé une demande d'interopérabilité du TDB avec leurs propres SI internes. L'objectif est d'éviter aux ESMS de ressaisir leurs données dans le TDB. L'ATIH travaille en ce sens avec la mise en place d'une procédure d'import/export des données.

Point de vigilance sur les nouvelles données de caractérisation relatives aux « outils loi 2002-2 »

- ❖ L'ANESM attire l'attention des ARS quant à la lecture de ces données. Les ARS et CD doivent avoir une lecture particulière de la mise en place des outils au niveau des droits des usagers. Ainsi, par exemple, un ESMS qui indique ne pas avoir de CVS a peut être mis en place d'autres lieux de participation et d'expression des usagers.

Les fédérations soulignent que les améliorations apportées à la plateforme devraient permettre une communication positive sur le TDB.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION